

2012-0697 2013-06-04

DeLaval
DELLA-MIST II*® INSECTICIDE
VAPORISATEUR SOUS
PRESSION A DOSES MESUREES
(3000 DOSES)

Formule très concentrée.
Pour la destruction des mouches, moucheron,
moustiques, et certains autres insectes volants.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 18325.01 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : pyréthrin 1,8 %
butoxyde de pipéronyl 10,0 %

CONTENU NET : 180 g

AVERTISSEMENT

INFLAMMABLE EXPLOSIF

DeLaval Inc.
150B Jameson Drive, P.O. Box 4600
Peterborough, Ont.
K9J 7B7
www.delaval.ca

L'insecticide DELLA-MIST II*® fut conçu de façon à fournir un rendement très efficace dans l'atomiseur DELLA-MIST II*® automatique ou tout autre distributeur de ce genre. L'atomiseur DELLA-MIST II*® distribue automatiquement une dose contrôlée de 50 à 55 mg d'insecticide toutes les 15 minutes détruisant les mouches, moustiques, moucheron et certains autres insectes volants. L'insecticide DELLA-MIST II*® est fabriqué à l'intention des hôpitaux, restaurants, usines de transformation des aliments, établissements de restauration, étables, granges et poulaillers pendant les heures normales. Il peut également servir dans les usines de transformation et d'emballage de la viande après la fermeture. Chaque contenant renferme suffisamment de produit pour protéger une espace d'au moins 170 m³ où l'air circule librement pendant une période allant jusqu'à 30 jours.

MODE D'EMPLOI : Enlever le capuchon protecteur du dessus du contenant et introduire le contenant dans le distributeur DELLA-MIST II*®. Placer le distributeur 2-3 mètres au-dessus du plancher à un endroit propice à la circulation de l'insecticide dans l'espace à traiter. Ne pas installer directement au-dessus des surfaces servant à la préparation ou à l'emballage des aliments.

Étables, Granges et Poullters – Suspendre dans l'endroit affecté par les insectes volants. Il aidera à éliminer le besoin de laver les animaux au moyen d'insecticides et ardera le bétail et les animaux de la ferme bien protégés.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANS LES HÔPITAUX, ne pas utiliser dans les pouponnières ni les chambres où les bébés, les malades ou les vieillards doivent garder le lit. DANS LES USINES D'EMBALLAGE DE LA VIANDE, vaporiser uniquement après la fermeture de l'usine. Ne pas laisser de produits de viande, d'ingrédients ni de matériel d'emballage exposés dans la pièce. Couvrir l'appareillage de manutention des aliments. Toute surface traitée pouvant entrer en contact avec les produits de viande devrait être lavée et rincée à fond à l'eau potable après la vaporisation et avant la réutilisation dans la procédé de transformation des viandes. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C. Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu. Ne pas utiliser en présence de flammes nues ou d'étincelles. Éviter le contact avec la peau et ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver après usage. Contenu toxique pour les poissons et les oiseaux. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas placer directement sur des surfaces de plastique polies ou vernies.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

*Marque déposée / Utilisateur autorisé

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))